

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00219
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002423
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Musée d'Art et d'Industrie et Couriot Musée de la Mine - Convention de partenariat avec le Musée National d'Histoire Naturelle - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne, enrichi le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien

commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

Couriot-Musée de la Mine, musée de France dont le site est classé Monument Historique, a pour mission d'étudier, de valoriser et d'enrichir ses collections conformément à l'article L441-2 du code du patrimoine. Couriot-Musée de la Mine traite de l'histoire de l'extraction du charbon sur le bassin stéphanois.

La valorisation des collections du musée passe par l'évolution des espaces permanents qui donnent à comprendre le patrimoine minier à un public varié. La Ville de Saint-Étienne favorise l'accès des Stéphanois au numérique, y compris dans sa politique culturelle. Couriot-Musée de la Mine souhaite donner une dimension immersive à certains espaces et développe un espace numérique dédié notamment au carbonifère.

Le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) est un centre scientifique d'excellence étudiant la Terre et le Vivant depuis les périodes les plus reculées du passé jusqu'à aujourd'hui, en interrogeant notre devenir. Il partage les savoirs tout en œuvrant à la conservation de la biodiversité et des patrimoines, qu'ils soient naturels ou culturels. Environ 2500 collaborateurs, chercheurs, soigneurs, bibliothécaires, taxidermistes, chargés de collections, ingénieurs, vétérinaires, muséologues œuvrent en ce sens.

Le partage des savoirs s'exprime entre autres par la collaboration avec diverses institutions muséales, lors desquelles le Muséum apporte un contenu scientifique et/ou prête des objets.

■ **Motivation et opportunité**

Dans le cadre de ce projet, le MNHN accompagnera scientifiquement la Ville de Saint-Etienne pour qu'elle transcrive de manière la plus juste possible, en fonction des connaissances à ce jour, l'immersion du public dans un espace du carbonifère. Cet espace est entièrement financé et piloté par la Ville.

■ **Contenu**

La convention, objet de la présente délibération, précise les engagements de chacune des parties.

Le Musée National d'Histoire Naturelle s'engage à s'engager à accompagner le projet de la Ville par :

- la participation à des réunions sur le carbonifère, en visio-conférence ou sur place,
- des livraisons de matière scientifique sur le climat, les végétaux, les animaux du carbonifère,
- des prêts de fossiles pour en faire des reproductions, ou des prêts de fac-simile,
- des avis scientifiques sur le scénario choisi par la Ville pour le film immersif.

Le MNHN s'engage à mettre à disposition de la Ville les moyens humains nécessaires pour mener à bien le partenariat, ainsi que du matériel scientifique tel que : dessins, schémas, images, fossiles et fac-simile.

Le MNHN s'engage également à mettre à disposition gracieuse des vidéos et 3D pour un travail scientifique interne sans réutilisation directe.

La Ville s'engage à :

- financer la venue de chercheurs du MNHN à Saint-Étienne dans la limite de 5 allers-retours et de 5 nuits d'hôtel, ainsi qu'à financer les per diem prévus par le MNHN (repas). Le montant total des frais pris en charge par la Ville a été évalué et plafonné à 1 500 € (mille cinq cents euros).
- citer ce partenariat dans toute communication sur le dispositif et sur site.

La convention sera conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			1500.00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	1 500.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		1 500.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Muséum National d'Histoire Naturelle,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses				2022 PATMM 6714	2024	011 SDG 921138	6233
Recettes							

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS